



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2018

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à l'amphithéâtre 400 de l'Université de la Nive à Bayonne, le samedi 13 janvier 2017 à 9 heures, sur invitation en date du 5 janvier 2018 adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président et affichée 5 janvier 2018. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°25), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°2), BERTHET André, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°23), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°30), ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel représenté par CHALLA Sébastien (jusqu'à l'OJ N°25), ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°8), ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURUA Jean-Paul, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°15), HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°13), IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITÉ Guy, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°24), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°11), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°25), LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°25), MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°21), MIALOCQ Marie-José,

MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°30), MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°2), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°32), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°25), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERGARAY Léonie, AGUERRE Barthélémy, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERLAN Simone, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, CARPENTIER Vincent, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DESTIZON Patrick, DOYHENART Jean-Jacques, ECHEVERRIA Philippe, ELGOYHEN Monique, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre, ETCHETO Henri, FIESCHI Pierre, GOMEZ Ruben, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LEURGORRY Charles, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, PEILLEN Jean-Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, URRUTIAGUER Sauveur, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BERLAN Simone à BEHOTEGUY Maïder, BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBE Christian, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à MIALOCQ Marie-José, BUSSIRON Jean-Yves à PONS Yves, DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°23), DESTIZON Patrick à VEUNAC Michel, DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ETCHEBERRY Jean-Jacques à LOUGAROT Bernard, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°9), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GUILLEMOTONIA Pierre à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°16), HARRIET Jean-Pierre à SANBERRO Thierry, IDIART Michel à IRUME Jacques, INCHAUSPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRIGOYEN Jean-François à ELHORGADARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°14), LASERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie (à compter de l'OJ N°12), MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°22), MOTSCH Nathalie à BARUCQ Guillaume, SANPONS Maryse à ALZURI Emmanuel, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier, URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre, VEUNAC Jacques à DEQUEKER Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9h.

Modalités de vote :

- Vote à main levée : OJ N°4, 5, 6, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 ;
- Vote électronique : OJ N°7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 24.

OJ N°1 - ADMINISTRATION GENERALE.
INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS IRIGOYEN ET DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE HASTOY, EN QUALITE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

A la suite de la disparition de Monsieur Peyuco DUHART, Monsieur Jean-François IRIGOYEN a été élu Maire de Saint Jean de Luz et conseiller communautaire.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre ETCHART, Maire de la commune de Menditte, a exprimé le souhait de démissionner de son mandat de conseiller communautaire. Monsieur Jean-Baptiste HASTOY, 1^{er} adjoint, est ainsi appelé à lui succéder.

Je vous demande de bien vouloir les accueillir au sein de cette assemblée.

OJ N°2 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

OJ N°3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 19 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

OJ N°4 - ADMINISTRATION GENERALE.
REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX. MODIFICATION.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Par lettre en date du 27 novembre 2017, Monsieur Richard TARDITS a exprimé le souhait de démissionner de ses fonctions de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx.

Pour le remplacer, la candidature de Monsieur Alain PUYAU, conseiller municipal de la commune de Biarritz a été enregistrée.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation de l'intéressé au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Résultats :

Abstention :0

Ne prend pas part au vote :0

Non votant :0

A obtenu 210 voix et est désigné au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx, Monsieur Alain PUYAU en tant que délégué titulaire.

OJ N°5 - ADMINISTRATION GENERALE.
REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SYNDICAT MIXTE BIL TA GARBI. MODIFICATION.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Par délibérations des 24 février, 17 juin et 23 septembre 2017, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Syndicat mixte BIL TA GARBI.

Il est aujourd'hui proposé de modifier cette représentation, en permutant Monsieur Guillaume BARUCQ et Monsieur Patrick DESTIZON.

Monsieur Patrick DESTIZON sera ainsi appelé à siéger au sein du Syndicat en qualité de titulaire et Monsieur Guillaume BARUCQ en qualité de suppléant.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer favorablement sur cet ajustement.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Résultats :

Abstention :0

Ne prend pas part au vote :0

Non votant :0

Ont obtenu 210 voix chacun et sont désignés pour siéger au sein du Syndicat mixte BIL TA GARBI, Messieurs Patrick DESTIZON en qualité de titulaire et Guillaume BARUCQ en qualité de suppléant.

OJ N°6 - ADMINISTRATION GENERALE.
CONVENTION DE GESTION POUR L'EXERCICE DE COMPETENCES TRANSFEREES (PERIMETRE DU POLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de gestion pour l'exercice de certaines compétences transférées sur le périmètre du pôle territorial Sud Pays Basque,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre et tout document s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°7 - AGGLOMERATION CITOYENNE - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : PROCESSUS DE CONSTITUTION.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire est invité à approuver la mise en œuvre du processus suivant :

1. La Communauté d'agglomération Pays Basque entend s'appuyer sur l'association du Conseil de développement du Pays Basque pour constituer son Conseil de développement au sens de l'article 5211-10-1 du CGCT, dans le respect des dispositions de celui-ci.
2. Le Conseil de Développement du Pays Basque procède au plus vite à une révision de ses statuts, de manière à :
 - intégrer au cœur de ses missions celles énumérées au paragraphe IV de l'article susvisé, ainsi libellé : « *Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre* » ;
 - satisfaire aux exigences relatives à la composition des Conseils de développement, conformément aux prescriptions des paragraphes I et II dudit article, en terme de représentativité des divers secteurs visés, de parité homme-femme et d'équilibre des populations dans ses différentes classes d'âge.
3. Une commission paritaire « élus-société civile », composée pour moitié d'élus communautaires et pour moitié de membres de l'association, assure le relais entre les deux institutions. Elle a notamment vocation à discuter, en amont, de la programmation des travaux correspondant aux missions légalement dévolues au Conseil de développement, ainsi que de faciliter la transmission des propositions de la société civile aux instances de la Communauté d'agglomération.
4. Une prochaine délibération actera la composition du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque au sens de l'article 5211-10-1 du CGCT à la suite du renouvellement de ses membres consécutif à la révision des statuts de l'association.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 205 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 4

Abstention : 046 CAMOU Jean-Michel, 139 IBARRA Michel.

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 181 LESPADE Daniel, 192 MIRANDE Jean-Pierre, 216 SANPONS Maryse (006 ALZURI Emmanuel).

OJ N°8 - AGGLOMERATION CITOYENNE - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE POUR 2018.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Conseil de Développement du Pays Basque ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 6

Abstention : 038 BORDES Alexandre, 041 TARDITS Richard, 193 MONDORGE Guy, 208 POULOU Guy.

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 046 CAMOU Jean-Michel, 080 DUBOIS Alain, 139 IBARRA Michel, 181 LESPAGE Daniel, 216 SANPONS Maryse (006 ALZURI Emmanuel).

OJ N°9 - AGGLOMERATION CITOYENNE - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE. ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) INTEGRANT LA DEMARCHE CIT'ERGIE.

Rapporteur : Madame BISAUTA

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'engager la Communauté d'Agglomération du Pays Basque dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- d'approuver les modalités de travail et de concertation exposées,
- de transmettre la présente délibération au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional, qui disposeront d'un délai de deux mois pour adresser à la Communauté d'Agglomération les informations qu'ils estiment utiles à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial,
- de transmettre la présente délibération à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R229-53 du code de l'environnement, à savoir le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Président du Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT, les maires des communes concernées, les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz du territoire de la Communauté d'Agglomération, les présidents des organismes consulaires compétents sur le territoire, les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 209 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Abstention : 038 BORDES Alexandre, 129 GUILLEMIN Christian.

OJ N°10 - FINANCES. ASSUJETTISSEMENT OPTIONNEL A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- décider d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le service de l'assainissement non collectif (budget annexe sans autonomie financière) ;
- autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°11 - FINANCES. AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, listées dans l'annexe;
- d'ouvrir par anticipation les crédits correspondants (dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°12 - FINANCES. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les montants des attributions de compensation prévisionnelles indiqués dans le tableau;
- d'autoriser Monsieur le Président à les notifier avant le 15 février 2018 à chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- de poursuivre un versement des attributions de compensation mensuel, par douzième.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions : CHASSERIAUD Patrick, FONTAINE Arnaud, LARRAMENDY Jules.

OJ N°13 - FINANCES. FIXATION DES BASES MINIMUM DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES.

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

L'hypothèse proposée fixe les niveaux de base minimum au maximum pour les deux premières tranches et à 80% du maximum pour les quatre tranches suivantes :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	514
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 027
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 726
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2 877
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	4 109
Supérieur à 500 000 €	5 342

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les dispositions ci-dessus, qui produiront leur effet à compter de l'exercice 2018.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 185 voix

Contre : 13 voix

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 6

Contre : 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD), 069 DE LARA Manuel, 070 DE PAREDES Xavier, 083 DURRUTY Sylvie, 096 ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, 097 ESMIEU Alain, 131 HACALA Germaine, 166 LAFITE Guy, 184 LOUGAROT Bernard, 188 MEYZENC Sylvie, 193 MONDORGE Guy, 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES).

Abstention : 011 ARCOUET Serge, 029 BERTHET André, 033 BIDEGAIN Gérard, 140 IDIART Alphonse, 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre, 206 PICARD-FELICES Marie, 224 TRANCHE Frédéric.

Non votants : 006 ALZURI Emmanuel, 025 BERARD Marc, 078 DOYHENART Jean-Jacques (098 ESPIAUBE Marie-José), 098 ESPIAUBE Marie-José, 162 KEHRIG COTTENCON Chantal, 216 SANPONS Maryse (006 ALZURI Emmanuel).

OJ N°14 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

Titulaires :

Secteur 1 : JL. Fournier

Secteur 2 :

- S. Arcouet
- M. Bisauta
- P. Daubisse
- JR. Etchegaray

Secteur 3 : C. Paillaugue

Secteur 4 :

- JP. Delgue
- B. Inchauspe
- G. Dulin

Secteur 5 : M. Lamarque

Secteur 6 :

- P. Cassouroume
- J. Etchemendy
- P. Carricart

Secteur 7 :

- JC. Ybargaray
- JP. Etchegaray
- C. Begue
- Y. Ondars
- X. Lacoste

Suppléants :

Secteur 1 : H. Dutournier

Secteur 2 : P. Destizon

Secteur 3 : P. Goyetche

Secteur 4 : R. Pouyanne

Secteur 5 : G. Harguindeguy

Secteur 6 : X. Petrissans

Secteur 7 : P. Neguelouart

Résultats :

Abstention : 12

Ne prend pas part au vote : 4

Abstention : 038 BORDES Alexandre, 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD), 070 DE PAREDES Xavier, 120 GAMOY Roger, 133 HAYE Ghislaine, 157 ITHURRALDE Eric, 167 LAFITTE Pascal, 193 MONDORGE Guy, 219 SERVAIS Florence (070 DE PAREDES Xavier), 224 TRANCHE Frédéric, 232 VILLENEUVE Arnaud.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 094 ERNAGA Michel, 108 ETCHETO Henri (Colette 047 CAPDEVIELLE), 149 IRIART Jean-Claude.

Sont désignés avec 195 voix chacun les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable :

Titulaires :

Secteur 1 : JL. Fournier

Secteur 2 :

- S. Arcouet
- M. Bisauta
- P. Daubisse
- JR. Etchegaray

Secteur 3 : C. Paillaugue

Secteur 4 :

- JP. Delgue
- B. Inchauspe
- G. Dulin

Secteur 5 : M. Lamarque

Secteur 6 :

- P. Cassouroume
- J. Etchemendy
- P. Carricart

Secteur 7 :

- JC. Ybargaray
- JP. Etchegaray
- C. Begue
- Y. Ondars
- X. Lacoste

Suppléants :

Secteur 1 : H. Dutournier

Secteur 2 : P. Destizon

Secteur 3 : P. Goyetche

Secteur 4 : R. Pouyanne

Secteur 5 : G. Harguindeguy

Secteur 6 : X. Petrissans

Secteur 7 : P. Neguelouart

OJ N°15 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

Titulaires :

Secteur 1 : H. Anido

Secteur 2 :

- A. Berthet
- S. Arcouet
- F. Gonzalez

- G. Barucq
- Secteur 3 : T. Sansberro
- Secteur 4 :
 - L. Betbeder
 - Y. Pons
 - Y. Bussiron
- Secteur 5 :
 - M. Lamarque
 - JF. Anglade
 - G. Belleau
- Secteur 6 :
 - R. Roy
 - A. Beguerie
 - JJ. Etcheberry
 - JP. Iriart
 - P. Etchemaite
- Secteur 7 :
 - P. Eyherabide
 - B. Bidart
 - JM. Anchordoquy
 - J. Larramendy
 - B. Cachenaute

Suppléants :

- Secteur 1 : JF. Irigoyen
- Secteur 2 : G. Goya
- Secteur 3 : R. Dufourcq
- Secteur 4 : B. Sorhouet
- Secteur 5 : C. Alçugarat
- Secteur 6 : D. Boscq
- Secteur 7 : R. Minondo

Résultats :

Abstention : 9
 Ne prend pas part au vote : 3
 Non votants : 1

Abstention : 038 BORDES Alexandre, 060 CHASSERIAUD Patrick, 066 DARRASSE Nicole (Patrick 060 CHASSERIAUD), 070 DE PAREDES Xavier, 120 GAMOY Roger, 167 LAFITTE Pascal, 193 MONDORGE Guy, 224 TRANCHE Frédéric, 232 VILLENEUVE Arnaud

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 094 ERNAGA Michel, 108 ETCHETO Henri (Colette 047 CAPDEVIELLE)

Non votants : 034 BIDEGARAY Barthelemy

Sont désignés avec 198 voix chacun, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

Titulaires :

Secteur 1 : H. Anido

Secteur 2 :

- A. Berthet
- S. Arcouet
- F. Gonzalez
- G. Barucq

Secteur 3 : T. Sansberro

Secteur 4 :

- L. Betbeder
- Y. Pons
- Y. Bussiron

Secteur 5 :

- M. Lamarque
- JF. Anglade
- G. Belleau

Secteur 6 :

- R. Roy
- A. Beguerie
- JJ. Etcheberry
- JP. Iriart
- P. Etchemaite

Secteur 7 :

- P. Eyherabide
- B. Bidart
- JM. Anchordoquy
- J. Larramendy
- B. Cachenaute

Suppléants :

Secteur 1 : JF. Irigoyen

Secteur 2 : G. Goya

Secteur 3 : R. Dufourcq

Secteur 4 : B. Sorhouet

Secteur 5 : C. Alçugarat

Secteur 6 : D. Boscq

Secteur 7 : R. Minondo

OJ N°16 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE SOULE.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du SAEP du Pays de Soule, lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

58 délégués titulaires :

Chabay Sylvie, Herrera Jacques, Etchebarne Geneviève, Aulestiarte Agnès, Eliçabe Yves, Pribat André, Chala Jean Marie, Barnèche Didier, Hourçourigaray Michel, Murcuillat Cathy,

Perrot Thierry, Chala Christiane, Lucu Ximun, Goyhenexpe Hervé, Hasperue Pierre, Labarthe René, Poumel Raymond, Heguiaphal Laure, Ibarra Michel, Millot Patrick, Brousset Matheu Alain, Allard Philippe, Larramendy Pierre, Samalbide Cédric, Larragneguy Maite, Boscq Dominique, Quihillalt Henri, Gomez Ruben, Daquin Nicolas, Agouborde Jean-Michel, Cassouroume Pette, Challa Sébastien, Jaragoyhen Arnaud, Etchart Jean-Pierre, Estecondo Adrien, Prat Jean-Michel, Gastellussary Jean-Michel, Chimix Olivier, Berrogain Patricia, Barreix Jacques, Etchart Joel, Uthurriague Andrée, Lahargou Marc, Lamazou David, Etchebehere Marie-Helene Arrossagaray Pierre, Pitrau Maite, Villeneuve Arnaud, Mendiondo Philippe, Harçoury Bernard, Moustrous Hervé, Lajeunesse Cécile, Barneix Pascal, Alçugarat Christian, Exilard Pascale, Argain Benat, Exilard Arnaud, Narbais-Jauréguy Eric.

58 délégués suppléants :

Etchebarne Marcel , Thambo François, Jargoyhen François, Urruty Pierre, Paradis Sébastien, Eliçabe Nicolas, Barnèche Fabrice, Labarraque Jean Jacques, Etcheberry Alain , Hégoburu Maider, Cazenave Christine , Jaragoyhen Jacques, Achigar Jean-Philippe, Urruty Michel, Cazaban Annie, Chabalgoity André, Lahirigoyhen Laurent, Elissondo Roger, Poupon Yves, Barrats Jean Pierre, Jaureguy Ondarsuhu Sylviane, Driencourts Nelly, Necibar Jean-Paul, Oundarcuhu Jean-Michel, Duhagon Fabrice, Gasq Isabelle, Ascoz Bruno, Raschetti Francis, Vernassière Yvon, Laffargue Maité, Beguerie Pavloski Sophie, Lahargoue Béatrice, Hastoy Jean-Baptiste, Gairin Calvo Henri, Prat Sandrine, Molbert Christine, Aguegaray Michel, Elgar Xabi, Arrayet Jean-Michel, Ayerdi Xavier, Espil Maryse, Borthiry Philippe, Oyenard Patricia, Erbin Monique, Bercetche Martine, Bengochéa Emmanuel , Daniel Etchebarne, Iriart Jean-Michel, Prat Françoise, Etchegoyhen Sébastien, Luro Jean-Claude, Bernatha-Dufaur Sandrine, Barneix Jean-Pierre, Chaffurim André, Salambehere André, Chapar Marie-Agnès, Lagourgue Alexandre, Lopepe Gabriel.

Résultats :

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 3

Non votants : 2

Abstention : 070 DE PAREDES Xavier, 193 MONDORGE Guy, 219 SERVAIS Florence (070 Xavier DE PAREDES).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (Colette 047 CAPDEVIELLE), 165 LACOSTE Xavier.

Non votants : 019 BARUCQ Guillaume, 194 MOTSCH Nathalie (019 BARUCQ Guillaume).

Sont désignés avec 203 voix chacun, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du SAEP du Pays de Soule :

58 délégués titulaires :

Chabay Sylvie, Herrera Jacques, Etchebarne Geneviève, Aulestiarte Agnès, Eliçabe Yves, Pribat André, Chala Jean Marie, Barnèche Didier, Hourçourigaray Michel , Murcuillat Cathy, Perrot Thierry, Chala Christiane, Lucu Ximun, Goyhenexpe Hervé, Hasperue Pierre, Labarthe René, Poumel Raymond, Heguiaphal Laure, Ibarra Michel, Millot Patrick, Brousset Matheu Alain, Allard Philippe, Larramendy Pierre, Samalbide Cédric, Larragneguy Maite, Boscq Dominique, Quihillalt Henri, Gomez Ruben, Daquin Nicolas, Agouborde Jean-Michel, Cassouroume Pette, Challa Sébastien, Jaragoyhen Arnaud, Etchart Jean-Pierre, Estecondo Adrien, Prat Jean-Michel, Gastellussary Jean-Michel, Chimix Olivier, Berrogain Patricia, Barreix Jacques, Etchart Joel, Uthurriague Andrée, Lahargou Marc, Lamazou David,

Etchebehère Marie-Hélène Arrossagaray Pierre, Pitrau Maïte, Villeneuve Arnaud, Mendiondo Philippe, Harçoury Bernard, Moustrous Hervé, Lajeunesse Cécile, Barneix Pascal, Alçugarat Christian, Exilard Pascale, Argain Benat, Exilard Arnaud, Narbais-Jauréguy Eric.

58 délégués suppléants :

Etchebarne Marcel , Thambo François, Jargoyhen François, Urruty Pierre, Paradis Sébastien, Eliçabe Nicolas, Barnèche Fabrice, Labarraque Jean Jacques, Etcheberry Alain , Hégoburu Maïder, Cazenave Christine , Jaragoyhen Jacques, Achigar Jean-Philippe, Urruty Michel, Cazaban Annie, Chabalgoity André, Lahirigoyhen Laurent, Elissondo Roger, Poupon Yves, Barrats Jean Pierre, Jaureguy Ondarsuhu Sylviane, Driencourts Nelly, Necibar Jean-Paul, Oundarcuhu Jean-Michel, Duhagon Fabrice, Gasq Isabelle, Ascoz Bruno, Raschetti Francis, Vernassière Yvon, Laffargue Maité, Beguerie Pavloski Sophie, Lahargoue Béatrice, Hastoy Jean-Baptiste, Gairin Calvo Henri, Prat Sandrine, Molbert Christine, Aguegaray Michel, Elgar Xabi, Arrayet Jean-Michel, Ayerdi Xavier, Espil Maryse, Borthiry Philippe, Oyenard Patricia, Erbin Monique, Bercetche Martine, Bengochéa Emmanuel , Daniel Etchebarne, Iriart Jean-Michel, Prat Françoise, Etchegoyhen Sébastien, Luro Jean-Claude, Bernatha-Dufaur Sandrine, Barneix Jean-Pierre, Chaffurim André, Salambehère André, Chapar Marie-Agnès, Lagourgue Alexandre, Lopepe Gabriel.

OJ N°17 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS
BASQUE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES
DES LANDES (SYDEC).

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Election du premier délégué titulaire :

Candidat : F. Gonzalez

Résultats :

Est désigné avec 211 voix Monsieur F. Gonzalez en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Election du deuxième délégué titulaire :

Candidat : L. Darriberouge

Résultat :

Est désigné avec 211 voix Monsieur L. Darriberouge en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Election du troisième délégué titulaire :(vote électronique – scrutin secret)

Candidats :

- E. Narbais-Jauréguy
- P. Chasseriaud

Résultats :

- E. Narbaïs -Jauréguy :166 voix
- P. Chasseriaud :20 voix
- Ne prend pas part au vote :6
- Non votants : 4

Est désigné avec 166 voix Monsieur E. Narbaïs -Jauréguy en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Election du premier délégué suppléant :

Candidat : G. Moschetti

Résultat :

Est désigné avec 211 voix Monsieur G. Moschetti en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Election du deuxième délégué suppléant :

Candidat : JD. Bonnome

Résultat :

Est désigné avec 211 voix Monsieur JD. Bonnome en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

Election du troisième délégué suppléant : (vote électronique -scrutin secret)

Candidats :

- A. Iriart
- P. Chasseriaud

Résultats :

- A. Iriart: 164 voix
- P. Chasseriaud: 28 voix
- Ne prend pas part au vote: 4
- Non votant: 1

Est désigné avec 164 voix Monsieur A. Iriart en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Comité territorial du Seignanx du SYDEC.

OJ N°18 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS
BASQUE AU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SALEYS ET DES
GAVES.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat du Saleys et des Gaves, lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

Délégué titulaire : Jean-Pierre Poncabarré
Délégué suppléant : Eric Narbais-Jauréguy

Résultats :

Ont obtenu 211 voix chacun et sont désignés au sein du Comité syndical du Syndicat du Saleys et des Gaves Messieurs Jean-Pierre Poncabarré en tant que délégué titulaire et Eric Narbais-Jauréguy en tant que délégué suppléant.

OJ N°19 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS
BASQUE AU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, DE MAULEON ET DE LEURS
AFFLUENTS.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

8 délégués titulaires :

Bengochea Emmanuel
Bidart Françoise
Lagaronne Lydia
Lougarot Bernard
Minvielle Jean-Claude
Petit Marianne
Poumel Raymond
Alzuri Emmanuel

8 délégués suppléants :

Enters Céline
Etchegoinberry Vincent
Etchebarne Martine
Tauzin Jean-Luc
Dronde Josette
Pourrillou Pierre
Garicoix Allande
Arosteguy-Laplace Nathalie

Résultats :

Sont désignés avec 211 voix chacun les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents :

8 délégués titulaires :

Bengochea Emmanuel
Bidart Françoise
Lagaronne Lydia

Lougarot Bernard
Minvielle Jean-Claude
Petit Marianne
Poumel Raymond
Alzuri Emmanuel

8 délégués suppléants :

Enters Céline
Etchegoinberry Vincent
Etchebarne Martine
Tauzin Jean-Luc
Dronde Josette
Pourrillou Pierre
Garicoix Allande
Arosteguy-Laplace Nathalie

OJ N°20 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS
BASQUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES BERGES DE
L'ADOUR MARITIME ET DE SES AFFLUENTS.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Le syndicat est administré par un Comité syndical comprenant 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants, dont 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque (3 titulaires et 3 suppléants par commune concernée).

Le Conseil communautaire est dès lors invité à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour maritime et de ses affluents lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

30 délégués titulaires :

BUSSIRON Yves, POUYANNE Raymond, SALLABERRY Bernard, CANTAU Christian, CARRERE Jean, PONS Yves, LASSERRE Jean-François, COHERE Lucien, CALLIAN Remy, DULIN Geneviève, DIRIBARNE Henri, DACHARY Jérôme, PETRISSANS Denis, MARQUINE Yves, LAPOUBLE Frédéric, DELGUE Philippe, ROUX Jean-Louis, OSPITAL Jean-Michel, GUILLEMOTONIA Pierre, PASDELOUP Bernard, LEONNOF Corinne, ROMEO Marie Claire, LABARTHE Jean Marc , ELGOYEN HARITCHET Valérie, GERVAIS Alain, RELIER Dominique, POURCHASSE Francine, ALZURI Emmanuel, HIRIGOYEN Roland, HOLUB Hervé.

30 délégués suppléants :

MALBET Michel, MONTAUZER Nelly, DIBON Pierre, DULOIS Denis, ALVES Fernando, DUCAZAU Jérôme, AMANIO Nicolas, PETRISSANS Christian, PETRISSANS Régis, LEMBEYE Gregory, CAILLEBA Luc, DIRIBARNE Lionel, MONTERO Bernard, BERLAND Simone, LAFITTE Didier, JOCOU Pascal, LARREGUY David, LARROQUE Jean-Baptiste,

BROSSE Marie Claude, MINNE Sandrine, GRUSSAUTE Marie-France, ARRICAU Christophe, BONANSEA Sophie, GONNAUD Marion, MARTIAL Nathalie, MONNIER Audrey, MICHEL Isabelle, FEVRIER Alain, JENNEAU Sylvain, BASSI MOUNET Véronique.

Résultats :

Sont désignés avec 211 voix chacun, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour maritime et de ses affluents lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte :

30 délégués titulaires :

BUSSIRON Yves, POUYANNE Raymond, SALLABERRY Bernard, CANTAU Christian, CARRERE Jean, PONS Yves, LASSERRE Jean-François, COHERE Lucien, CALLIAN Remy, DULIN Geneviève, DIRIBARNE Henri, DACHARY Jérôme, PETRISSANS Denis, MARQUINE Yves, LAPOUBLE Frédéric, DELGUE Philippe, ROUX Jean-Louis, OSPITAL Jean-Michel, GUILLEMOTONIA Pierre, PASDELOUP Bernard, LEONNOF Corinne, ROMEO Marie Claire, LABARTHE Jean Marc , ELGOYEN HARITCHET Valérie, GERVAIS Alain, RELIER Dominique, POURCHASSE Francine, ALZURI Emmanuel, HIRIGOYEN Roland, HOLUB Hervé.

30 délégués suppléants :

MALBET Michel, MONTAUZER Nelly, DIBON Pierre, DULOIS Denis, ALVES Fernando, DUCAZAU Jérôme, AMANIO Nicolas, PETRISSANS Christian, PETRISSANS Régis, LEMBEYE Gregory, CAILLEBA Luc, DIRIBARNE Lionel, MONTERO Bernard, BERLAND Simone, LAFITTE Didier, JOCOU Pascal, LARREGUY David, LARROQUE Jean-Baptiste, BROSSE Marie Claude, MINNE Sandrine, GRUSSAUTE Marie-France, ARRICAU Christophe, BONANSEA Sophie, GONNAUD Marion, MARTIAL Nathalie, MONNIER Audrey, MICHEL Isabelle, FEVRIER Alain, JENNEAU Sylvain, BASSI MOUNET Véronique.

OJ N°21 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE L'AYGAS.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Le syndicat est administré par un Comité syndical comprenant 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, dont 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique de l'Aygas, lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte.

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Sont candidats :

Deux délégués titulaires :

- L. Darriberouge
- J.D. Bonnome

Deux délégués suppléants :

- G. Moschetti
- E. Alzuri

Résultats :

Sont désignés avec 211 voix chacun, les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique de l'Aygas, lequel sera automatiquement transformé en syndicat mixte :

Deux délégués titulaires :

- L. Darriberouge
- J.D. Bonnome

Deux délégués suppléants :

- G. Moschetti
- E. Alzuri

OJ N°22 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ENTRE LA MANCOMUNIDAD DE SERVICIOS DE TXINGUDI ET LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE RELATIVE A LA REPRISE ET AU TRAITEMENT
D'EAUX USEES DE QUARTIERS D'HENDAYE, URRUGNE ET BIRIATOU.

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'annuler et de remplacer la délibération du 16 décembre 2017;
- d'approuver la nouvelle convention transfrontalière pour la reprise et le traitement des effluents d'assainissement pour les quartiers des Joncaux d'Hendaye, de Béhobie et de Biriadou, à la station d'épuration d'Aralerreka, à Fontarrabie, pour une durée de 5 ans reconductible, conformément au projet ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°23 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE URRUGNE – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR
LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'Urrugne en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'Urrugne.

OJ N°24 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU
PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains, conformément à la délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2014 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune de Cambo-les-Bains tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 108 voix

Contre : 48 voix

Abstention : 40

Ne prend pas part au vote : 11

Non votants : 2

Contre : 004 ALCUGARAT Christian , 007 ANCHORDOQUY Jean-Michel , 010 ARAMENDI Philippe, 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, 013 ARRABIT Bernard 028 BERRA Jean-Michel, 030 BETBEDER Lucien , 031 BICAIN Jean-Michel , 044 BUTORI Nicole , 046 CAMOU Jean-Michel, 059 CHANGALA André , 061 CLAVERIE Peio , 062 CURUTCHARRY Antton , 072 DELGUE Lucien , 074 DEQUEKER Valérie , 085 ECHEVERRIA Andrée , 087 ELGOYHEN Monique (Andrée 085 ECHEVERRIA) , 091 ELIZALDE Iker , 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine , 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques (Bernard 184 LOUGAROT) , 106 ETCHEMENDY Rene (Daniel 202 OLCOMENDY) , 109 ETCHEVERRY Maialen , 110 ETCHEVERRY Michel , 112 EXILARD Pascale , 118 GALANT Jean-Michel , 119 GALLOIS Françoise , 122 GASTAMBIDE Arno , 126 GONZALEZ Francis , 127 LEIZAGOYEN Sylvie , 128 GOYHENEIX Joseph , 130 GUILLEMOTONIA Pierre (Alain 148 IRIART) , 133 HAYE Ghislaine , 134 HEUGUEROT Daniel , 138 IBARLOZA Inaki , 143 IHIDOY Sébastien , 149 IRIART Jean-Claude , 150 IRIART Jean-Pierre , 167 LAFITTE Pascal , 177 LASSERRE Marie , 178 LASSERRE-DAVID Florence (Marie 177 LASSERRE) , 200 OCAFRAIN Gilbert , 201 OCAFRAIN Michel , 202 OLCOMENDY Daniel , 212 PREBENDE Jean-Louis , 221 BERCAITS Christian , 224 TRANCHE Frédéric , 230 VEUNAC Jacques (Valérie 074 DEQUEKER) , 233 YBARGARAY Jean- Claude.

Abstention : 005 ALDACOURROU Michel , 006 ALZURI Emmanuel , 015 BACHO Sauveur , 019 BARUCQ Guillaume , 022 BEGUERIE Adrien , 026 BERGE Mathieu , 035 BISAUTA Martine , 037 BONZOM Jean-Marc , 038 BORDES Alexandre , 049 CARRERE Bruno , 050 CARRICABURU Jean , 055 CASTAIGNEDE Jocelyne , 056 CASTAING Alain , 058 CAZALIS Christelle , 070 DE PAREDES Xavier , 081 DUHART Agnès , 084 ECENARRO Kotte , 093 ERGUY Chantal , 094 ERNAGA Michel , 111 ETCHEBER Pierre , 114 EYHERABIDE Pierre, 115 FIESCHI Pierre (Benat 144 INCHAUSPE), 120 GAMOY Roger, 137 HIRIGOYEN Roland, 144 INCHAUSPE Benat , 148 IRIART Alain , 157 ITHURRALDE Eric , 165 LACOSTE Xavier, 172 LARRALDE Andre , 181 LESPADÉ Daniel , 183 LISSARDY Sandra , 184 LOUGAROT Bernard , 191 MINONDO Raymond , 193 MONDORGE Guy , 199 NOUSBAUM Pierre-Marie, 206 PICARD-FELICES Marie , 216 SANPONS Maryse (Emmanuel 006 ALZURI) , 218 SECALOT Michel , 219 SERVAIS Florence (Xavier 070 DE PAREDES) , 222 THEBAUD Marie-Ange.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 071 DELGUE Jean-Pierre, 100 HASTOY Jean-Baptiste, 108 ETCHETO Henri (Colette 047 CAPDEVIELLE), 146 IPUTCHA Jean-Marie, 163 LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, 164 LACASSAGNE Alain, 173 LARRAMENDY Jules, 194 MOTSCH Nathalie (Guillaume 019 BARUCQ), 223 THICOIPE Michel, 227 URRUTIAGUER Sauveur (Jean-Pierre 071 DELGUE).

Non votants : 025 BERARD Marc, 192 MIRANDE Jean-Pierre.

OJ N°25 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE DE PAGOLLE. ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prescrire l'élaboration de la carte communale de la commune de Pagolle conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du code de l'urbanisme ;
- de préciser que les études de l'élaboration de la carte communale seront réalisées par un prestataire externe, après consultation, le cas échéant dans le cadre d'une commande groupée ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures ;
- de solliciter de l'Etat la Dotation Générale de Décentralisation pour compenser la charge financière de la Communauté d'Agglomération correspondant à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la carte communale seront inscrits au budget de l'exercice considéré (compte 202).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention : FONTAINE Arnaud

OJ N°26 - AMENAGEMENT HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
COMMUNE DE GUETHARY – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION DE LA COMMISSION LOCALE AVAP.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche AVAP, la commune de Guéthary, par délibération du 6 décembre 2017, propose que la CLAVAP reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la CLAVAP tout en actualisant le collège des élus de manière à ce que des élus communautaires siègent.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque acte cette proposition avec les élus communaux et communautaires suivants :

Elus communaux	Elus communautaires
Larrousset Albert	Burre-Cassou Marie-Pierre, Maire de Guéthary
Choignard Jean	Elissalde Philippe, Maire d'Ahetze
Joubert Jean-Claude	
Brini Richard	
Decreme Capucine	

Il est précisé que les autres membres de la commission AVAP restent inchangés.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'actualisation de la composition du collège des élus de la Commission locale AVAP de la commune de Guéthary

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°27 - AMENAGEMENT HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
COMMUNE DE BIDACHE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION DE LA COMMISSION LOCALE AVAP.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche AVAP, la commune de Bidache, par délibération du 27 octobre 2017, propose que la CLAVAP reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la CLAVAP tout en actualisant le collège des élus de manière à ce que des élus communautaires siègent.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque acte cette proposition avec les élus communaux et communautaires suivants :

Elus communaux	Elus communautaires
Cohere Lucien	Dallemane Michel, Maire de Bidache
Canderatz Catherine	Béhoteguy Maider, Adjointe de Bardos
Lasserre Jean-François	Jocou Pascal, Adjoint de Briscous
Halm Anne	
Petrissans Régis	

Il est précisé que les autres membres de la commission AVAP restent inchangés.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'actualisation de la composition du collège des élus de la Commission locale AVAP de la commune de Bidache.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°28 - AMENAGEMENT HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
COMMUNE D'ESPELETTE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION DE LA COMMISSION LOCALE AVAP.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche de révision de la ZPPAUP en AVAP, la commune d'Espelette, par délibération du 20 décembre 2017, propose que la CLAVAP reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la CLAVAP tout en actualisant le collège des élus de manière à ce que des élus communautaires siègent.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque acte cette proposition avec les élus communaux et communautaires suivants :

Elus communaux	Elus communautaires
Iputcha JM	Mialocq M-J. Maire d'Arbonne
Lavigne E.	Jocou P., Vice-président, 1 ^{er} Adjoint au Maire de Briscous
Ezcurra M.	
Bruat G.	
Marcotte A.	
Hargain E.	

Il est précisé que les autres membres de la commission AVAP restent inchangés.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'actualisation de la composition du collège des élus de la Commission locale AVAP de la commune d'Espelette.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°29 - AMENAGEMENT HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
COMMUNE DE CIBOURE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION DE
LA COMMISSION DE SUIVI ZPPAUP.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche ZPPAUP, il est proposé que la Commission de suivi reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la Commission tout en intégrant un élu communautaire supplémentaire.

Il est proposé :

Elus communaux	Elus communautaires
M. JJ GOUAILLARDET	M. G. POULOU, Maire de Ciboure
M. H. ANIDO	M. P. JOCOU, 1 ^{er} Adjoint à la Maire de Briscous, Vice-président
Mme C.ORIVE	Mme. J. IDIARTEGARAY PUYOU
M. G. LALANNE	
M. H. HIRIGOYEMBERRY	
Mme AM.DOSPITAL	
Mme. D.DUGUET	
Mme I. DUBARBIER GOROSTIDI	
Mme. F. PERROT	

Il est précisé que les autres membres de la commission de suivi ZPPAUP restent inchangés.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'actualisation de la composition la Commission de suivi de la ZPPAUP de la Commune de Ciboure.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°30 - AMENAGEMENT HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.
COMMUNE DE BIDART – RETABLISSEMENT DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le Conseil communautaire est invité à approuver le rétablissement du Règlement local de publicité de la commune de Bidart, tel que délibéré par le Conseil municipal le 19 janvier 1988.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°31 - ECONOMIE.

APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEML BIARRITZ OCEAN.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le pacte d'actionnaires de la société d'économie mixte locale Biarritz Océan, que les principaux actionnaires des collèges publics et privés ont convenu de signer ensemble ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent pacte et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions : ARAMENDI Philippe, BERRA Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée, ELIZALDE Iker, GALLOIS Françoise, LAFITTE Pascal.

OJ N°32 - ECONOMIE.

APPROBATION DES STATUTS MIS A JOUR DE LA SEML BIARRITZ OCEAN.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- adopter les statuts modifiés de la SEML Biarritz Océan,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions : ARAMENDI Philippe, BERRA Jean-Michel, ECHEVERRIA Andrée, ELIZALDE Iker, GALLOIS Françoise, LAFITTE Pascal.

OJ N°33 - ECONOMIE.TOURISME.

ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX OFFICES DE TOURISME COMMUNAUTAIRES DE BASSE NAVARRE, DU PAYS D'ESPELETTE ET D'ARCANGUES, DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT ET SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY, DU PAYS DE HASPARREN ET LA BASTIDE-CLAIRENCE, DE SOULE, DU PAYS DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer un acompte à valoir sur la subvention 2018 :
 - à l'office de tourisme communautaire de Basse Navarre pour un montant de 25 570 € ;
 - à l'office de tourisme communautaire du Pays d'Espelette et d'Arcangues pour un montant de 36 250 € ;
 - à l'office de tourisme communautaire de Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne de Baigorry pour un montant de 58 250 € ;
 - à l'office de tourisme communautaire du Pays de Hasparren et La Bastide-Clairence pour un montant de 35 895 € ;
 - à l'office de tourisme communautaire de Soule pour un montant de 33 750 € ;

- à l'office de tourisme communautaire du Pays de Saint-Jean-de-Luz pour un montant de 142 290 € ;
 - à l'office de tourisme communautaire de Bayonne pour un montant de 130 380€,
 - d'approuver les termes des conventions de subventionnement correspondantes ;
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.
- Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°34 - ECONOMIE.TOURISME. DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE SAINT-JEAN-DE-LUZ EN CATEGORIE I.

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'office de tourisme communautaire du Pays de Saint-Jean-de-Luz joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à présenter cette demande de classement à Monsieur le Préfet, en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°35 - MOBILITES.

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE BAYONNE PAYS BASQUE - ADOPTION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE LA CONCEPTION (NIVEAU AVANT PROJET) – VOLET ESPACES D'INTERMODALITE URBAINS.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver les modalités de financement des études d'avant-projet des espaces d'intermodalité urbains du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bayonne ;
- valider la participation financière de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à hauteur de 18 425€ HT ;
- approuver le projet de convention de financement correspondant, conformément au projet joint en annexe et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OJ N°36 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES.

CENTRES INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE BIDACHE, DE SOULE ET DE GARAZI BAIGORRI : ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS 2018.

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer au CIAS du Pays de Bidache un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 11 000.00 € ;
- d'attribuer au CIAS de Soule un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 28 000.00 € ;

- d'attribuer au CIAS de Garazi Baigorri un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 173 000.00 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY remercie ses collègues et lève la séance à 12h45.

Compte rendu affiché le 19 janvier 2018